

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Commune(s) : LACQ (64300)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37828630101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : LACQ (64300)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-125 (LA125) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 15 septembre 2016.

Le puits LACQ-125 a été foré du 28 mars 1958 au 12 octobre 1958 jusqu'à la profondeur de 4 502 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 408 423 m, Y = 6 265 372 m, Zsol = 125,77 m. Le puits LACQ-125 a été bouché définitivement le 18 septembre 2003.

La plate-forme du puits LA125 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400320.

L'emprise du site LA125 s'étend sur 31 591 m². Les environs immédiats du site sont constitués de :

- à l'est : un fossé à environ 50 m,
 - au sud : autoroute E80 et le cours d'eau Henx à environ 400 m,
- ainsi que des milieux naturels et agricoles et peu d'habitations.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé du 16 au 20 mai 2014 ainsi que le 8 juillet 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures dans les sols prélevés dans les zones d'ancien transformateur, ancienne cuve à fuel, bourniers de forage et de brûlage, et de la torche, la concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments contenus dans la zone de l'ancienne cuve à fuel (1 800 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les coupes C>12 et C8-C10.
- Des sols et des sédiments impactés par les hydrocarbures présentent également des teneurs marquées en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTX) avec 0,6 mg/kg dans le secteur du bournier de brûlage et

- 1,1 mg/kg dans le secteur de la torche.
- La présence d'une anomalie en plomb (1 500 mg/kg).
 - L'absence d'impact dans les sédiments du fossé et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 26 avril 2018 au 31 juillet 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2017/03 du 21 avril 2017).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole
- le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 21/04/2017, complété le 27/01/2022 et la visite du site réalisée le 26 novembre 2021, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16/02/2022.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation du puits LA125 et du réseau de collectes associées. Les terrains sont utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/08 du 03/03/2022.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : LACQ (64300)

Description³ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-125 (LA125) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 15 septembre 2016.

Le puits LACQ-125 a été foré du 28 mars 1958 au 12 octobre 1958 jusqu'à la profondeur de 4 502 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 408 423 m, Y = 6 265 372 m, Zsol = 125,77 m. Le puits LACQ-125 a été bouché définitivement le 18 septembre 2003.

La plate-forme du puits LA125 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400320.

L'emprise du site LA125 s'étend sur 31 591 m². Les environs immédiats du site sont constitués de :

- à l'est : un fossé à environ 50 m,
 - au sud : autoroute E80 et le cours d'eau Henx à environ 400 m,
- ainsi que des milieux naturels et agricoles et peu d'habitations.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé du 16 au 20 mai 2014 ainsi que le 8 juillet 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures dans les sols prélevés dans les zones d'ancien transformateur, ancienne cuve à fuel, bourniers de forage et de brûlage, et de la torche, la concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments contenus dans la zone de l'ancienne cuve à fuel (1 800 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les coupes C>12 et C8-C10.
- Des sols et des sédiments impactés par les hydrocarbures présentent également des teneurs marquées en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) avec 0,6 mg/kg dans le secteur du bournier de brûlage et 1,1 mg/kg dans le secteur de la torche.
- La présence d'une anomalie en plomb (1 500 mg/kg).
- L'absence d'impact dans les sédiments du fossé et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 26 avril 2018 au 31 juillet 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2017/03 du 21 avril 2017).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole
- le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 21/04/2017, complété le 27/01/2022 et la visite du site réalisée le 26 novembre 2021, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16/02/2022.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation du puits LA125 et du réseau de collectes associées. Les terrains sont utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/08 du 03/03/2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2017-03_20170421_LA125

AP2_MINES-2022-08_20220303_LA125

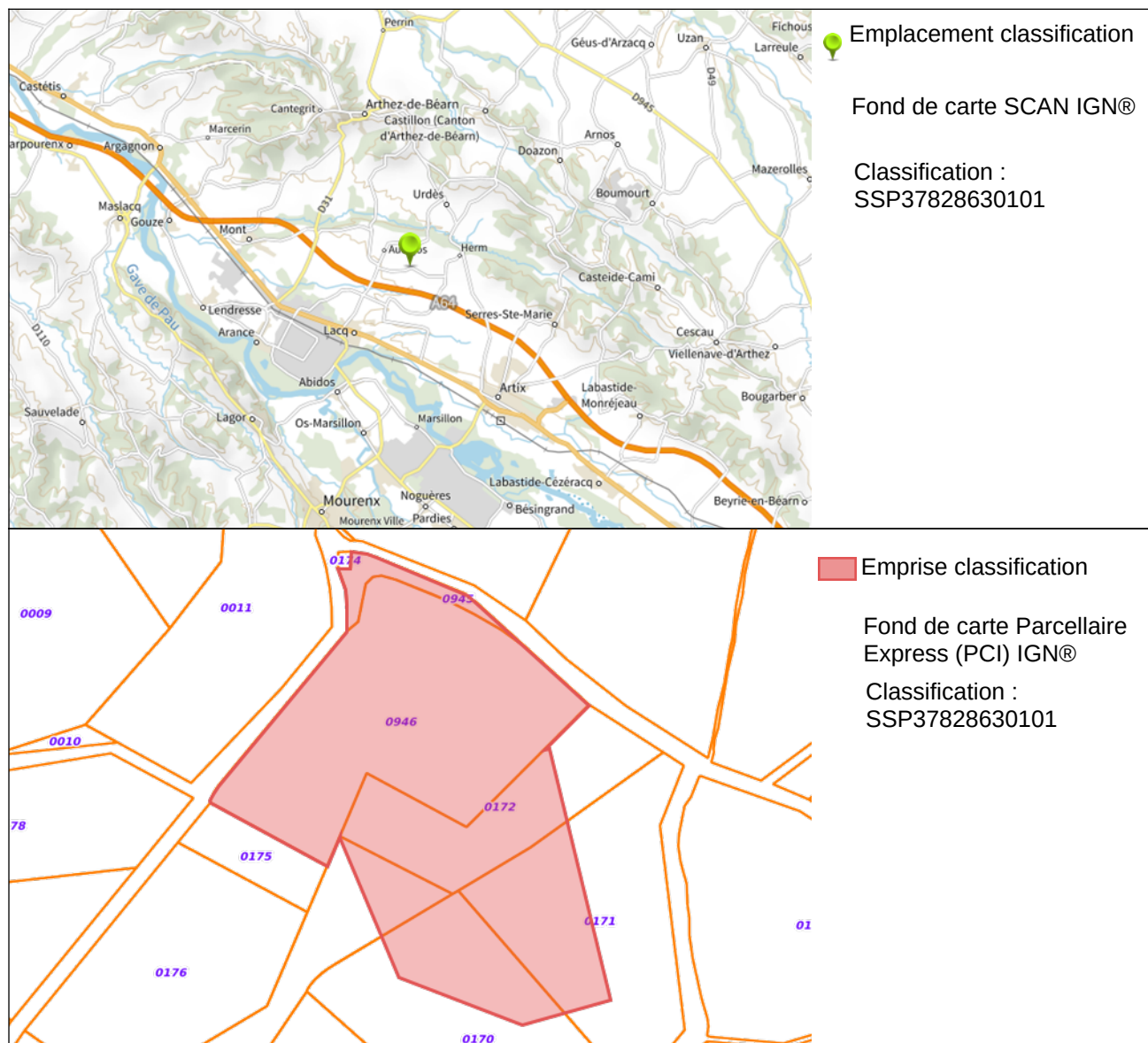
DADT_20160906_LA125

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LACQ		B	163	
LACQ		B	170	
LACQ		B	171	
LACQ		B	172	
LACQ		B	945	
LACQ		B	946	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 408417.0888340838, Lat. : 6265383.501632219

Superficie estimée :

30946 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.